

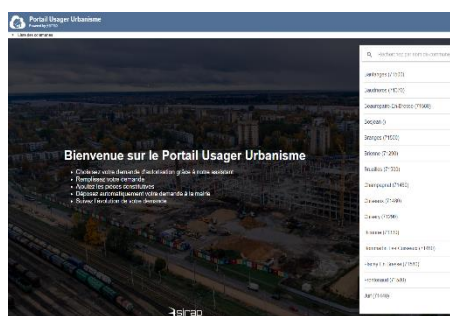
COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2024, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne sur

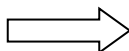
<https://urbabressebourguignonne.sirap.fr>

Le portail permet le dépôt électronique des dossiers suivants :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager



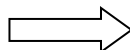
1) *Choisissez votre commune*



2) *Créez votre compte*



3) *Inscrivez votre code d'activation
reçu par mail*



4) *Vous pouvez alors déposer une
demande, suivre votre dossier...*

Pièces à joindre à la demande :

Chaque pièce doit être transmise dans un fichier distinct. Les formats acceptés pour l'ensemble des documents versés (plans, photos, autorisations...) sont le PDF, le JPEG et le PNG. Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre de réaliser une instruction et un traitement de qualité. La taille maximale de chaque fichier doit être de 30 Mo. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.